

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DES MINISTRES



25^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE FINAL

La vingt-cinquième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 23 Septembre 2013 à Libreville, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Luc OYOUBI, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable, Président du Conseil.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des pays membres ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur Samuel MVONDO AYOLO, Ambassadeur du Cameroun au Gabon, Plénipotentiaire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur Christophe BREMAIDOU, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo :

- Monsieur Gilbert ONDONGO, Ministre d'Etat à l'Economie, aux Finances, au Plan, au Portefeuille Public et à l'Intégration ;
- Monsieur Jean BATIA, Conseiller National en Politiques Commerciales, Représentant la Ministre du Commerce et des Approvisionnements.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur Dominique Guy-Noël NGUIENO, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie, chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale ;

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, Chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Celestino Bonifacio Bakale OBIANG**, Ministre du Commerce et de la Promotion des Entreprises ;
- Monsieur **Miguel ENGONGA OBIANG**, Secrétaire d'Etat au Budget, Représentant le Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Tchad :

- Madame **Amina MAHAMAT**, Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget, Représentant le Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **DJIMASBEYE DJIMTEBAYE NDADE MANDAGUA**, Secrétaire d'Etat à l'Economie, au Plan et à la Coopération Internationale, Représentant le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale.

Le Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur **Pierre MOUSSA** rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Participaient également aux travaux :

- la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Gouverneur de la BEAC ;
- le Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- le Président de la BDEAC.

Enfin, étaient présents à cette session les premiers Responsables des Institutions Spécialisées de la Communauté ainsi que les membres du Comité Inter-Etats.

Le Conseil a été précédé par les travaux préparatoires du Comité Inter-Etats qui ont eu lieu du 16 au 21 Septembre 2013, et par les Conseils d'Administration des Institutions Spécialisées de la Communauté ainsi que celui du Comité de Gestion du Fonds de Développement.

La Cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission et le discours du Président en exercice du Conseil.

Préalablement au démarrage des travaux, la Commission de la CEMAC et le Secrétariat Général de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont procédé à la signature de la Convention d'utilisation des fonds affectés à la restauration et au renforcement de la sécurité en République Centrafricaine.

Après avoir adopté avec amendement son ordre du jour, le Conseil des Ministres a pris acte du compte rendu des travaux du Comité Inter-Etats. Il a adopté le procès-verbal de sa 2^{ème} Session Extraordinaire du 10 juin 2013 à Libreville.

Le Conseil a adopté le principe de l'inscription à son ordre du jour de la présentation de rapports sur l'exécution des décisions des Chefs d'Etat.

Au cours de leurs travaux, les Ministres ont passé en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil a recommandé à la Commission de la CEMAC d'inscrire les dépenses relatives à l'installation de la Cour des Comptes dans le budget de la Communauté pour l'exercice 2014. Il a adopté le budget des Organes Supérieurs, de la Commission, des Institutions, des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution de la Communauté pour l'exercice 2014.

Le Conseil s'est félicité de la nouvelle approche d'élaboration, de présentation et de validation du budget de la Communauté initiée par la Commission de la CEMAC et a adopté le Rapport d'activités intérimaire de la Communauté ainsi que le programme d'actions de la Communauté pour l'exercice 2014.

En matière des politiques économiques, le Conseil a adopté avec amendement le rapport définitif de la Surveillance Multilatérale pour l'année 2012 et les perspectives pour 2013. Il a noté que deux Etats respectent quatre critères et exhorté les autres Etats à mettre en place toutes les actions nécessaires à l'amélioration de leurs performances au cours du prochain exercice.

Abordant les questions commerciales, le Conseil s'est réjoui de la cohésion affichée par la Sous-région lors de l'examen groupé des politiques commerciales des Etats de la CEMAC membres de l'OMC, qui a eu lieu à Genève du 29 au 31 Juillet 2013. Il a souligné l'intérêt et la nécessité pour les Etats de la CEMAC de renforcer leur concertation dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs.

Le Conseil s'est félicité de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional 10^{ème} FED. Dans la perspective des travaux du 11^{ème} FED, il a pris acte des actions retenues par la Commission de la CEMAC, et l'a encouragée à les mettre en œuvre.

Au plan de la coopération internationale, le Conseil a pris acte du souhait du Royaume du Maroc d'établir des relations institutionnalisées avec la CEMAC. A cet effet, il a donné mandat à la Commission de la CEMAC d'ouvrir

les négociations avec ce pays en vue de concrétiser ce souhait, en conformité avec les textes en vigueur.

Sur le plan réglementaire, le Conseil a adopté :

- l'organigramme du Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale ;
- les textes relatifs à l'organigramme de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme (EHT-CEMAC) et à l'arrimage de cette Ecole au système LMD ;
- la décision portant révision de l'Acte numéro 10/88-UDEAC de 1988 relatif à l'harmonisation des droits d'enregistrement, du timbre et de la curatelle.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a examiné l'état d'avancement des chantiers du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC.

En ce qui concerne l'état de ratification des textes communautaires, le Conseil a exhorté les Etats concernés à faire diligence en vue de procéder à cette formalité.

Le Conseil a pris acte des conclusions de l'Atelier de réflexion organisé sur le Programme Economique Régional (PER) par la Commission de la CEMAC. Il a invité celle-ci à finaliser l'étude relative au Fonds Emergence et à entreprendre des initiatives pour appuyer les Etats dans l'exécution des projets du PER.

Concernant le rapport d'étape pour la transposition, dans le droit positif interne des Etats membres, des Directives communautaires en matière des Finances Publiques, le Conseil a recommandé à la Commission de la CEMAC d'envisager le report de la date butoir de cette transposition. Il a invité les Autorités nationales à apporter tout leur appui, en vue de garantir le succès de ce processus.

Au titre des mesures individuelles et pour mettre un terme aux incompatibilités de fonctions constatées dans les Institutions Spécialisées concernées, le Conseil a nommé Messieurs :

- 1- **François GONDAMOVO** de nationalité centrafricaine, Contrôleur de Gestion de la CEBEVIRHA ;
- 2- **Victoriano RUAQUE LORIBO** de nationalité équato-guinéenne, Contrôleur Financier de l'EHT-CEMAC ;
- 3- **Félix ABESSOLO ASSEKO** de nationalité gabonaise, Contrôleur Financier du CPAC ;

4-Romuald NGONO-OMBOLO de nationalité camerounaise, Agent Comptable Intérimaire de l'ISSEA.

Sur la question du redéploiement de l'ex-Secrétaire Permanent du Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale, le Conseil a pris acte de la saisine par la Commission de la CEMAC de ce dossier pour un examen approprié.

Par ailleurs, le Conseil a délivré un certain nombre d'agrément en matière fiscale, comptable, douanière et de transport.

Abordant le point sur l'évolution de la situation sécuritaire en République Centrafricaine et le retour de la Commission de la CEMAC et des autres Institutions ayant leurs Sièges à Bangui, le Conseil a marqué sa préoccupation face aux difficultés qui entravent le retour d'une paix durable dans ce pays frère et aux conséquences d'une telle situation.

Le Conseil a félicité la Guinée Equatoriale pour la construction en cours des locaux d'habitation des Députés communautaires.

Au titre de Divers, le Conseil a recommandé la convocation urgente d'une réunion *ad hoc* des Ministres en charge des questions d'émi-immigration, en vue d'examiner les modalités de mise en œuvre de la décision des Chefs d'Etat généralisant la libre circulation dans l'espace communautaire. Le Conseil a été informé du lancement par l'Etat tchadien d'un emprunt obligataire 2013-2018, pour un montant de 85 milliards de F CFA. A cet effet, le Tchad sollicite l'implication et le soutien des autres Etats de la sous-région.

Au terme de ses travaux, le Conseil a exprimé sa profonde gratitude à son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté, au Gouvernement et au Peuple Gabonais, pour l'accueil fraternel et l'hospitalité dont les Ministres ont fait l'objet pendant leur séjour à Libreville.

Fait à Libreville, 23 SEPT 2013

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi
et du Développement Durable,
Président du Conseil des Ministres




Luc OYOUBI